



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 02 JUIN 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents	19	L'an deux mille vingt et le mardi deux juin à vingt et une heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente de Montredon-Labessonnié, en séance avec public restreint, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.
- En Exercice :	19	
- Présents :	17	
- Ayant pris part :	18	

**Date de convocation**  
26/05/2020

**Présents** : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

**Date d'affichage**  
26/05/2020

**Excusé représenté** : M. Jean-Pierre LESCURE (représenté par M CHAMAYOU).

**Absente** : Mme COUTAREL Aline.

M. Alain JAME a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-38 :** Désignation d'un Correspondant Sécurité Routière.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal avait désigné un Correspondant Sécurité Routière.

Il convient aujourd'hui de désigner un Correspondant Sécurité Routière parmi les élus. Celui-ci est l'interlocuteur privilégié de la préfecture afin de mettre en œuvre une réelle synergie entre l'État et les collectivités et faire reculer efficacement la sinistralité routière sur les routes du département.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Pascale BARNA-LEGRAND, en qualité de Correspondant Sécurité Routière.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU

